

# COMMUNE DE GAMBSHEIM

Département du Bas-Rhin - 67760

## ARRETE N° T2023/021

### PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière – Arrêté du 7 juin 1977 ;
- VU la demande établie par la Société DEMECO AVEC MATHEY sollicitant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le stationnement d'un véhicule de 19T avec remorque sur le domaine public 12 route d'Offendorf ;

### ARRETE

- Article 1er.-** La Société DEMECO AVEC MATHEY, ayant siège au 19 allée de l'île aux moineaux à BESANCON (25000), est autorisée à effectuer le stationnement d'un véhicule de 19T avec remorque au droit du 12 route d'Offendorf les 12 et 13 juillet 2023 de 7h00 à 18h00.
- Article 2.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra assurer **en permanence** un passage libre de tout obstacle et de tout stationnement de 4 mètres sur la voie publique au droit de son véhicule 12 route d'Offendorf.
- Article 3.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de la mise en œuvre et de l'entretien de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.
- Article 4.-** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 5.-** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade Fluviale de Gamsheim,
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise Société DEMECO AVEC MATHEY.

Fait à Gamsheim, le 22 mai 2023

Le Maire



Hubert HOFFMANN